

## **Activité militante et dynamiques de globalisation d'une cause. L'accès aux médicaments face à la lutte anti-contrefaçon**

### *Activism and the Globalisation of a Cause: Access to Medicines in the Fight against Counterfeiting*

Mathieu Quet et Marine Al Dahdah

#### **Résumé**

Cet article analyse les dynamiques de globalisation qui affectent le déroulement d'une controverse transnationale. Il étudie trois conflits croisés : les protestations provoquées par la loi anti-contrefaçon au Kenya, les manifestations en Inde contre l'accord de libre-échange entre l'Inde et l'Union européenne, et les mouvements de critique de l'*Anti-Counterfeiting Trade Agreement* (ACTA) au sein de l'Union européenne. À partir d'une analyse de corpus de presse et d'entretiens avec les acteurs de la controverse, il montre dans quelle mesure des conflits initialement distincts convergent. Il présente les dynamiques à travers lesquelles la globalisation de la controverse a lieu : les croisements spatiaux, d'acteurs, de thématiques, de temporalités sont permis par la constitution d'événements en affaires à l'échelle internationale, mais aussi par des opérations de cadrage et de constitution de publics et par des logiques d'organisation du travail militant.

Mots clés : Inde, Kenya, Contrefaçon, Activisme, Industrie pharmaceutique, Propriété intellectuelle, Sociologie des controverses

#### **Abstract**

This article analyses how the dynamics of globalisation affect the development of a transnational controversy. It examines three linked conflicts: protests against the Anti-Counterfeit Act in Kenya, demonstrations against the India-European Union free trade agreement in India, social movements against the Anti-Counterfeiting Trade Agreement (ACTA) in the European Union. Based on an analysis of press articles and on interviews with actors involved in the controversy, it shows the extent to which initially separate conflicts converge. It presents the dynamics behind the globalisation of the controversy: the interweaving of places, actors, themes and temporalities brought about by the transformation of local events into international public issues, but also by framing processes, by the formation of interest groups, and by the organisational mechanisms of activist work.

Keywords: India, Kenya, Counterfeiting, Activism, Pharmaceutical Industry, Intellectual Property, Sociology of Controversy

### **1. Introduction : faire le global**

En décembre 2009 à Nairobi au Kenya, des groupes de séropositifs et des activistes de l'accès aux médicaments brandissent des banderoles « *Europe! Hands Off our Medicine!* » au cours d'une manifestation. Armés de porte-voix et de sifflets, ils défilent du ministère de la Santé aux bureaux de l'Union européenne (UE) en disant leur mécontentement face aux accords commerciaux entre l'Union et d'autres grandes puissances industrielles<sup>1</sup>. Ils participent alors à une campagne internationale de protestations contre les négociations menées sur l'*Anti-Counterfeiting Trade Agreement* (ACTA) par l'UE, les États-Unis, le Japon et quelques autres, mais également contre le *EU-India Free Trade Agreement* (FTA), un

---

<sup>1</sup> HAI Africa, « Keep Your Hands off Our Medicines; Health Activists in Kenya tell the European Union », [http://www.haiafrica.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=153:keep-your-hands-off-our-medicines-health-activists-in-kenya-tell-the-european-union&catid=78:news](http://www.haiafrica.org/index.php?option=com_content&view=article&id=153:keep-your-hands-off-our-medicines-health-activists-in-kenya-tell-the-european-union&catid=78:news).

accord de libre-échange négocié par l'UE avec l'Inde, et enfin contre une loi du gouvernement kényan portant sur la lutte contre la contrefaçon<sup>2</sup>. La manifestation est relayée sur internet par des organisations non gouvernementales (ONG) influentes telles que *Health Action International* (HAI) ou Médecins sans frontières (MSF) à travers des écrits et des photographies. Elle est ainsi constituée en événement politique et médiatique « global » à travers une mise en scène de la population kényane interpellant à la fois son gouvernement et plusieurs autres, au « Nord » comme au « Sud », afin de garantir son droit à la santé. Un aspect particulièrement frappant de cet événement est qu'il fait converger des causes *a priori* distinctes géographiquement ou thématiquement : l'*Anti-Counterfeiting Trade Agreement* est un projet transnational de cadre juridique pour la lutte anti-contrefaçon, la loi kényane concerne le niveau national, et le *Free Trade Agreement* est un projet d'accord commercial bilatéral. En outre, ces projets concernent de nombreux domaines et ne se réduisent pas à la santé ou à la pharmacie. Comment un tel événement, qui articule des thèmes de protestation différents, s'adresse à des espaces hétérogènes, réunit des acteurs aux motivations distinctes, a-t-il pu avoir lieu ? Et qu'est-ce que sa tenue nous enseigne sur les pratiques contemporaines de contestation ? Pour répondre à ces questions, il faut expliquer comment la manifestation s'inscrit dans des enjeux nationaux et internationaux ; il faut rendre compte de l'histoire des collaborations entre les mouvements de lutte pour l'accès aux médicaments dont elle émerge (Dixneuf, 2003 ; Hardon, 2012) ; il faut surtout éviter toute tentation d'isolement, de figement de l'événement hors des logiques multiples qui lui confèrent sa signification.

À partir d'une analyse du conflit dont est tiré cet exemple, nous proposons d'interroger les phénomènes de convergence entre des causes publiques différentes et de questionner les tensions entre unicité et pluralité d'une controverse. Nous entendons ainsi contribuer à une meilleure compréhension des *dynamiques de globalisation* des causes publiques. De nombreux travaux ont éclairé les mécanismes d'internationalisation des mouvements sociaux, des causes et des controverses. Ils ont montré les multiples dimensions qui devaient être prises en considération pour décrire le caractère « global » d'une controverse (Foyer, 2010). Ils ont mis en perspective la construction sociale des mouvements (Voirol, 2003), les stratégies militantes d'internationalisation (Tarrow, 2005 ; Kaldor *et al.*, 2012), le poids des opérations de cadrage (Snow et Benford, 1992 ; Keck et Sikkink, 1998 ; Cefaï, 2007) ou encore la division du travail au sein des organisations permettant de porter des causes à l'échelle internationale (Siméant, 2012). Ils ont également montré les tensions et bifurcations qui affectent des processus de transnationalisation jamais acquis d'avance (Boudia et Henry, 2015).

Notre contribution à ces débats consiste à mettre en évidence les dynamiques de globalisation à partir d'une analyse de l'articulation de plusieurs conflits distincts au sein d'une même controverse. Comment des conflits différents en viennent-ils à fusionner au sein d'une même cause ? Quelle part de concurrence et de friction cela implique-t-il ? Quelles sont les conditions stratégiques, mais aussi thématiques, spatiales et temporelles d'une telle articulation ? Notre hypothèse est que la globalisation des controverses est un processus dynamique dans lequel différentes variables interviennent, qui renvoient pour la plupart à un « travail » de globalisation : nous avons observé principalement la mobilisation d'événements par les participants du conflit, les pratiques d'organisation et la division des tâches entre groupes, les stratégies discursives (militantes et médiatiques) et de cadrage à travers lesquelles s'élaborent les publics de la cause et les subjectivités activistes transnationales. La notion de globalisation décrit ainsi non seulement des collaborations internationales, mais aussi des formes d'articulation entre des savoirs, des pratiques d'intervention, des catégories socioprofessionnelles.

---

<sup>2</sup> Tous les sigles utilisés dans l'article sont définis à leur première occurrence. On a toutefois inséré une table des sigles en annexe, à laquelle les lecteurs pourront se reporter au besoin (NDLR).

Pour étayer cette hypothèse, le principal appui théorique et méthodologique mobilisé nous est offert par la sociologie des controverses telle qu'elle est élaborée notamment par Francis Chateauraynaud (2011a, 2011b, 2016). Le cadre qui y est proposé fournit trois principes d'analyse particulièrement féconds pour notre étude. Dans la lignée des études de la sociologie des controverses sociotechniques (Nelkin, 1979 ; Callon *et al.*, 2001 ; Chateauraynaud, 2011a), cette enquête s'intéresse plus à la cause et à la controverse qu'au mouvement social et à la mobilisation, centraux dans les approches répandues de la sociologie des mouvements sociaux. De ce fait, les explications données aux évolutions d'une cause évitent de surestimer la capacité des groupes militants à mobiliser et prennent mieux en compte les propriétés de l'objet du conflit, qu'il s'agisse de médicaments, de particules toxiques, d'usines nucléaires ou de semences modifiées génétiquement. Dans le cas présent, la controverse nous donnera la possibilité d'être plus attentifs aux glissements d'une cause à l'autre. Le deuxième principe d'analyse consiste à observer la dimension diachronique des controverses, en pensant la trajectoire des causes et des arguments qui les portent, en les inscrivant dans le temps long (Chateauraynaud, 2016) et en n'oubliant jamais de les rapporter aux séries de conflits qui les précèdent, afin de les saisir dans leur épaisseur temporelle et de ne céder ni à la tentation téléologique ni à l'illusion d'une unité souvent construite *a posteriori*. Cette attention permettra ici d'expliquer à la fois des convergences et des choix stratégiques de la part des groupes impliqués dans la contestation. Le troisième principe invite à prêter une attention égale aux déterminants sociaux et discursifs de la controverse (Chateauraynaud, 2011b). Il est particulièrement important pour l'étude qui suit, dans laquelle les termes employés par les acteurs et la contestation dont ces termes font l'objet sont des moteurs centraux du conflit ; l'analyse ne peut ignorer l'importance des dimensions discursive et argumentative pour le déroulement de la controverse. Parce qu'elle permet une attention aux déplacements des causes à travers les actes et les discours qui les façonnent, l'approche des controverses défendue par F. Chateauraynaud nous sera donc d'une aide précieuse.

Cependant, si l'analyse socio-discursive des controverses constitue le cadre de réflexion principal mobilisé dans cet article, nous ne nous interdisons pas de recourir aux concepts proposés par d'autres courants de la sociologie des problèmes publics, de la globalisation ou du travail militant lorsque cela nous semble nécessaire. Nous cherchons moins à intégrer ces différentes approches les unes aux autres qu'à les articuler au fil de l'analyse. Elles nous ont permis, comme cela apparaîtra dans la suite de l'article, de rendre compte d'aspects saillants de la controverse analysée à divers moments de l'enquête. La perspective que nous adoptons dans ces lignes est donc avant tout guidée par la tentative de répondre aux questions apparues au cours de l'enquête de terrain — et en premier lieu à celle-ci : comment des conflits géographiquement et thématiquement distincts convergent-ils pour former une controverse transnationale ?

La démonstration couple l'analyse de corpus de presse avec 82 entretiens réalisés en Inde, au Kenya et en UE entre septembre 2011 et avril 2013<sup>3</sup>. Notre description des conflits oscille entre le niveau mésosociologique des organisations et le niveau individuel des acteurs qui y travaillent. Le choix des terrains de recherche a été fait en raison des conflits d'accès aux médicaments qui s'y déroulaient durant la période de notre enquête, et qui étaient tous — comme on le verra dans l'article — liés à la question de la lutte contre la contrefaçon pharmaceutique. Le plan de l'article suit principalement la chronologie du conflit, en mettant chaque fois en perspective les enjeux analytiques soulevés :

<sup>3</sup> Quatre corpus de textes ont été construits autour du thème des médicaments illicites : trois corpus de presse (presse indienne, presse kényane, presse anglaise) et un corpus de déclarations institutionnelles des acteurs principaux de ce problème public (*think tanks*, ONG, gouvernements, organisations internationales, firmes). Ces corpus comprennent entre 500 et 1 800 textes et ont fait l'objet d'analyses qualitatives et semi-automatisées au moyen du logiciel Prospéro (<http://prosperologie.org/?sit=22>).

après avoir posé les prémisses du conflit (section 2), nous montrerons comment se sont constitués des foyers de protestation distincts (section 3), puis nous montrerons que la globalisation du conflit a reposé à la fois sur une série d'événements médiatisés (section 4), sur des opérations de cadrage construisant à la fois un public et des formes d'appartenance revendiquées au « global » (section 5) et sur un travail de collaboration entre groupes activistes (section 6).

## 2. Construction du problème et « signaux faibles » (2005-2007)

Les conflits récents autour des politiques de lutte contre les médicaments illicites sont principalement nés d'un mot : « contrefaçon ». La contrefaçon est la pratique qui consiste à reproduire un objet de propriété intellectuelle sans l'accord du détenteur des droits. Un exemple fréquent est la contrefaçon par la reproduction non autorisée d'un logo comme dans le cas d'une paire de chaussures de sport illégalement marquées d'une reproduction de la célèbre virgule ayant fait le succès d'une compagnie américaine. Cependant, le langage courant qualifie plus généralement de contrefaçon un produit considéré comme faux, illicite, de mauvaise qualité. Dans le cas de la pharmacie, les problèmes soulevés par la contrefaçon ont été discutés de longue date par les autorités de santé de différents pays (Chauveau, 2006 ; Greene, 2014). Cependant, depuis le début des années 2000, la notion a pris une importance nouvelle. Au cours de ces années, la lutte contre la circulation de médicaments falsifiés ou non conformes a été formulée de façon croissante par les organisations internationales et certains gouvernements comme une lutte « anti-contrefaçon ». Un jalon important dans la mise en place des politiques anti-contrefaçon a été la création du groupe IMPACT sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En février 2006 l'organisation annonce à Rome le lancement d'un groupe de travail, l'IMPACT, pour le mois de septembre. La « déclaration de Rome » entérine ainsi la formulation du problème des médicaments illicites en termes de contrefaçon à l'OMS. En effet, IMPACT signifie « *International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce* » (Groupe spécial international anti-contrefaçon de produits médicaux), ce qui souligne l'importance donnée à la propriété intellectuelle par le groupe — l'accent étant mis sur la contrefaçon et non sur les autres formes non standard de production ou de circulation pharmaceutique (qualité défectueuse, péremption, non enregistrement). Le groupe IMPACT a pour objectifs d'améliorer la coopération dans la lutte contre les médicaments contrefaits, d'amener les États à prendre des mesures législatives pour lutter contre les médicaments contrefaits, d'améliorer l'échange d'informations pour lutter contre les médicaments contrefaits, de proposer des outils techniques et administratifs, et d'encourager la coordination entre les différentes initiatives<sup>4</sup>. Avec la mise en place d'IMPACT, l'OMS adopte une position forte sur la contrefaçon pharmaceutique.

Malgré l'importance de cette évolution, avant 2008 les politiques pharmaceutiques anti-contrefaçon sont encore peu questionnées par la société civile et les groupes activistes sont préoccupés par d'autres enjeux d'accès aux médicaments. Le Kenya offre sur ce point un exemple intéressant. En 2006, Christa Cepuch, qui travaille pour HAI à Nairobi, a connaissance par un de ses contacts d'un projet de loi du gouvernement kényan sur la lutte contre la contrefaçon qui comprend un volet sur les médicaments. Intriguée par ce texte mais manquant des connaissances juridiques qui lui permettraient de l'analyser précisément, elle le transmet à un avocat de son réseau. Celui-ci ne cache pas son inquiétude face aux conséquences potentielles d'une telle loi en matière de renforcement de la propriété intellectuelle. Malgré ces premiers signaux, le projet de loi ne fait pas l'objet d'une opposition forte du côté des groupes qui militent pour l'accès aux médicaments :

---

<sup>4</sup> Déclaration de Rome, 18 février 2006, consultable sur le site de l'OMS : <http://www.who.int/medicines/services/counterfeit/RomeDeclaration.pdf?ua=1>.

« Nous avons ce texte entre les mains, et nous avons plusieurs indices qui montraient ses dangers. Nous en avons discuté, et nous avons assisté à des réunions avec le gouvernement où on voyait bien que les industriels avaient l'air mieux informés que nous — ils arrivaient avec des versions plus récentes du texte ! Mais malgré tout ça n'a pas trop pris du côté des organisations à ce moment-là » (entretien avec C. Cepuch, 5 avril 2012, notre traduction).

Il faut dire qu'au cours de ces années, les groupes kényans d'accès aux médicaments sont mobilisés par une autre menace : les tentatives d'amendement qui visent la loi sur la propriété industrielle adoptée en 2001. La loi de 2001, passée avec le soutien du ministre du commerce et de l'industrie d'alors, Nicholas Biwott, était en faveur d'une interprétation souple du droit de propriété intellectuelle et promouvait le recours aux flexibilités offertes par les ADPICs, Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (Harrington, 2014)<sup>5</sup>. En réaction, plusieurs tentatives ont été faites d'amender cette loi entre 2002 et 2006. L'attention des activistes de l'accès aux médicaments porte donc moins sur la contrefaçon que sur la loi de propriété industrielle. En Inde, la situation est analogue. Les militants indiens pour l'accès aux médicaments sont moins préoccupés par les politiques anti-contrefaçon, qui n'ont à ce moment qu'une existence internationale un peu lointaine, que par le procès autour du médicament Glivec, qui polarise les discussions sur la propriété intellectuelle et l'accès aux traitements (Ecks, 2008). Ce médicament anticancéreux s'est vu refuser un brevet par la Cour indienne, en 2006, au motif que son principe actif était déjà connu, et son fabricant, Novartis, conteste la décision pendant un procès qui durera plusieurs années et qu'il finira par perdre en 2013. Le procès est vu comme une remise en question fondamentale du droit indien sur la propriété intellectuelle et accapare l'attention des juristes et des activistes indiens. Ceux-ci ne sont donc pas encore très investis dans les questions liées aux politiques anti-contrefaçon.

Des critiques n'en sont pas moins adressées aux politiques anti-contrefaçon, mais elles demeurent éparées. En 2006, les juristes Kevin Outterson et Ryan Smith publient un article sur le sujet (Outterson et Smith, 2006). À travers le titre de leur article, « *The Good, the Bad and the Ugly* », ils montrent que la notion de contrefaçon est appliquée de façon indistincte à trois types de médicaments différents. Les médicaments « *good* » sont reconnus et de bonne qualité, mais rendus illicites par des conceptions restrictives de la propriété intellectuelle. Les auteurs donnent l'exemple des mécanismes de licences obligatoires, grâce auxquels un médicament peut être produit par une firme en ayant la reconnaissance de son gouvernement, sans disposer pour autant de la licence du détenteur du brevet. Le médicament pourrait ainsi être considéré comme contrefait dans certains espaces géographiques et juridiques mais pas dans d'autres. Les médicaments « *bad* » sont les seuls qui méritent réellement d'être combattus car ils sont de faux médicaments produits par des malfaiteurs. Enfin, les médicaments « *ugly* » peuvent être de bonne qualité et sont généralement légitimes, mais ils parviennent au consommateur à travers une chaîne de distribution peu sûre ou qui présente parfois des risques. Ces médicaments peuvent ne pas respecter complètement les standards, par exemple en présentant un emballage non conforme. Les auteurs montrent ainsi que c'est une acception trop restrictive des lois de propriété intellectuelle qui donne de l'importance à la contrefaçon pharmaceutique, car la notion de contrefaçon rassemble des types de médicaments très différents, dont certains devraient circuler légalement tandis que seule une minorité de produits menace la santé publique. D'autres dénoncent la contrefaçon comme un moyen de détourner l'attention du problème plus important de l'accès à des médicaments

---

<sup>5</sup> Les ADPICs régissent les lois de propriété intellectuelle à l'échelle internationale dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis 1995.

génériques de qualité et à des prix peu élevés<sup>6</sup> ou encore alertent sur les risques de confusion entre « *counterfeit* » et « *generic* »<sup>7</sup>. Ces interventions montrent que la question de la contrefaçon est déjà débattue avant 2008 ; elles demeurent cependant isolées, sont peu relayées et ne donnent pas lieu à la formation d'un mouvement de protestation organisé. On peut ainsi les décrire comme des « signaux faibles » du conflit à venir, forcément construits à rebours une fois le conflit installé dans l'espace public (Chateauraynaud, 2007).

### 3. L'apparition de foyers de conflit distincts (2007-2008)

Dans le courant de l'année 2008, les politiques anti-contrefaçon commencent à faire l'objet de débats plus intenses et des foyers de conflit se constituent. La controverse n'est alors pas une mais multiple, et une caractéristique notable du « surgissement » de la cause publique (Chateauraynaud et Debaz, 2010) est d'avoir lieu sur plusieurs scènes nationales ou internationales à travers des formulations différentes qu'il nous faut présenter. Les institutions internationales, et en particulier l'OMS, constituent un premier espace de conflit. Lors de la *World Health Assembly* de l'OMS, plusieurs critiques sont émises à l'encontre d'IMPACT : sur les risques de conflits d'intérêts au sein du groupe, sur l'approche policière du problème que celui-ci semble promouvoir, et sur le fait que la lutte anti-contrefaçon va au-delà des exigences des ADPICs en matière de propriété intellectuelle, constituant ainsi un « ADPICs+ »<sup>8</sup>. Entre 2008 et 2012, l'assemblée mondiale de la santé de l'OMS va devenir le site de débats animés sur le groupe IMPACT et plus généralement sur l'usage du terme « contrefaçon »<sup>9</sup>. Au cours des débats interviennent à la fois des représentants des États et des membres de la société civile appartenant à des groupes nationaux ou internationaux.

Des protestations se font également entendre au niveau national. C'est le cas au Kenya. Fin 2008, la loi anti-contrefaçon est adoptée par le Parlement kényan sous l'influence d'une association professionnelle, la *Kenya Association of Manufacturers* (KAM), elle-même comptant parmi ses adhérents un grand groupe pharmaceutique européen (Harrington, 2014). Les discussions avec la société civile n'y auront rien changé et Christa Cepuch et ses alliés n'auront pas réussi à imposer une reformulation satisfaisante. La loi est censée répondre à un problème de produits copiés et de contrebande qui touche de nombreux domaines : téléphonie mobile, cartouches d'imprimante, matériel automobile et médicaments notamment. Elle définit les produits de contrefaçon, pose des principes pour la lutte et la saisie des produits contrefaits et crée une Agence anti-contrefaçon chargée de coordonner la lutte. Dans le cas des médicaments, la loi soulève cependant un problème technique. Elle considère comme produit de contrefaçon tout médicament fabriqué dans l'intention de tromper ou étant la copie d'un produit sur lequel une personne ou une entreprise détiendrait déjà des droits d'auteur, où que soit située cette personne ou cette entreprise. Or, cette clause peut s'appliquer aux médicaments génériques dans certains cas. Depuis la déclaration de Doha en 2001, il est possible pour des pays dans certaines

---

<sup>6</sup> MSF, « G8 declaration on innovation and intellectual property will directly harm access to medicines across the developing world », communiqué de presse du 7 juin 2007, <http://www.msf.org/article/g8-declaration-innovation-and-intellectual-property-will-directly-harm-access-medicines>.

<sup>7</sup> Ermias Tekeste Biadgleng, Viviana Munoz Tellez, « The Changing Structure and Governance of Intellectual Property Enforcement », Research Paper 15, South Centre, [http://www.southcentre.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=614&Itemid=1](http://www.southcentre.org/index.php?option=com_content&task=view&id=614&Itemid=1).

<sup>8</sup> Third World Network, « IP: Counterfeit issue stirs debate among WHO member states », *SUNS*, 6536, 12 août 2008, <http://www.twinside.org.sg/title2/health.info/2008/twnhealthinfo20080802.htm> ; South Centre — CIEL, « The International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce (IMPACT): Is the WHO on the Right Track? », Intellectual Property Quarterly Update, Third Quarter 2008, [http://www.ciel.org/Publications/IP\\_Update\\_3Q08.pdf](http://www.ciel.org/Publications/IP_Update_3Q08.pdf).

<sup>9</sup> Third World Network, « Clash over WHO's role in "counterfeits", IMPACT », *SUNS*, 6929, 25 mai 2010.

situations graves (crises sanitaires, épidémies à grande échelle) de produire ou de faire produire des versions génériques de médicaments encore sous brevet (mécanisme de licence obligatoire). Par exemple, face à la pandémie du sida, les pays en développement sont autorisés par le droit international à importer des versions génériques de médicaments encore sous brevet dans d'autres pays. Ce droit est menacé par la loi anti-contrefaçon kényane, car celle-ci considère que tant qu'un brevet est en vigueur quelque part dans le monde, toute « copie » devrait être considérée comme un produit de contrefaçon.

Les groupes de la société civile ont été pris de court par le vote de la loi qui a eu lieu de manière exceptionnelle en une journée seulement, mais ils ne tardent pas à réagir. Dès octobre 2008, MSF dénonce la « confusion fatale » induite par la loi kényane et demande son amendement :

« En élargissant de manière erronée la définition des produits contrefaits pour inclure potentiellement des génériques fabriqués légalement, la loi anti-contrefaçon risque d'interdire l'importation et d'empêcher l'accès à des médicaments essentiels et vitaux, comme ceux utilisés par MSF pour traiter les personnes atteintes du VIH » (MSF, « Fatal Confusion. How Kenya's 2008 Anti-Counterfeit Bill endangers access to medicines », Briefing Document, Octobre 2008, p. 1, notre traduction).

Surtout, trois personnes séropositives déposent une plainte en juillet 2009 pour que la loi soit déclarée anticonstitutionnelle au motif qu'elle met en danger leur droit à la vie<sup>10</sup>.

Les instances de l'Union européenne, et en particulier la Commission, constituent un troisième foyer de conflit quand de premières protestations se font entendre au sujet de l'*Anti-Counterfeiting Trade Agreement* (ACTA), négocié à l'initiative de plusieurs grandes puissances, notamment le Japon, les États-Unis et l'Union européenne. Cet accord vise à établir un cadre juridique et une institution de gouvernance pour lutter contre les différentes infractions à la propriété intellectuelle. La notion de contrefaçon y recouvre des cas très divers et porte aussi bien sur les brevets pharmaceutiques que sur les biens numériques. Le projet d'accord essuie de premières critiques de la société civile en 2007 et 2008.

Il faut enfin mentionner qu'en Inde, à la même période, un quatrième foyer de conflit commence à prendre forme, bien que ce soit au départ sur un thème différent. Dans ce pays, la possibilité d'un *Free Trade Agreement* (FTA) entre l'Inde et l'Europe est envisagée, et une feuille de route est publiée à ce sujet en octobre 2006<sup>11</sup>. Dès le début 2007, des critiques sont adressées au FTA et aux risques qu'un tel accord comporte, mais celles-ci sont d'abord faiblement relayées et les premières discussions ont lieu de façon relativement inaperçue entre le gouvernement indien et la Commission européenne. Mais à partir de 2007-2008, les protestations contre le FTA se fédèrent au niveau national et associent différents groupes parmi lesquels les pêcheurs du *National Fishworkers Forum*, le mouvement d'agriculteurs du *Bhartiya Kisan Union* et le groupe intersectoriel de réflexion sur les brevets (*National Working Group on Patent Law*). Ces groupes mettent en évidence différents dangers auxquels exposerait la négociation d'un FTA avec l'UE, au premier rang desquels la baisse ou la disparition des tarifs douaniers qui fragiliserait l'agriculture et la pêche locales<sup>12</sup>. Un forum de réflexion est mis en place en 2008 :

« Nous avons mis en place ce forum de réflexion avec des gens qui réfléchissaient sur le commerce international, sur les FTA, depuis quelques années, et avaient envie de faire quel-

<sup>10</sup> Patricia Asero Ochieng, Maurine Atieno, Joseph Munyi, Petition No 409 of 2009, Republic of Kenya in the High Court of Kenya at Nairobi.

<sup>11</sup> Report of the EU-India High Level Trade Group (HTLG) to the EU-India Summit, 13 octobre 2006, [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc\\_130306.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/september/tradoc_130306.pdf).

<sup>12</sup> Forum on FTA, « EU-India Free Trade Agreement: For Whom? », 21 novembre 2008.

que chose. Au départ le problème principal c'était l'impact sur les travailleurs dans les pays concernés, notamment les pêcheurs ou les agriculteurs » (entretien avec Benny Kuruvilla, Focus on the Global South, 8 novembre 2011, notre traduction).

La contestation est alors nationale au sens où les protestations visent des interlocuteurs indiens (gouvernement, négociateurs) et non un public international de témoins. De plus, l'argumentaire initial des opposants à l'accord concerne les conséquences pour l'agriculture et la pêche, non l'accès aux médicaments.

Entre 2006 et 2008, on compte ainsi l'apparition de plusieurs foyers de conflits, directement ou indirectement liés à la question de la lutte contre la contrefaçon : au sein de l'OMS, au Kenya, dans l'Union européenne et en Inde. Ces conflits sont encore lâchement connectés les uns aux autres, voire distincts. Il convient donc de souligner que même si la controverse va peu à peu se dérouler internationalement, chacun des conflits est d'abord fortement ancré au niveau national ou régional. Pour argumenter en ce sens, on peut d'abord évoquer la façon dont les conflits sont représentés par les médias. L'analyse comparée de trois corpus de presse (Inde, Kenya, Angleterre) met en évidence que ce sont avant tout les expressions nationales ou régionales de la controverse qui sont traitées. D'abord, les acteurs de ces conflits sont différents : si l'on compare la liste des cinquante acteurs les plus évoqués par les médias dans chaque conflit, il apparaît très peu de recoupements : les acteurs sont distincts et se croisent relativement peu. Ensuite, les modes d'action subissent l'influence du contexte local. Les groupes militants engagés dans la controverse montrent des particularités et constituent des répertoires d'action spécifiques pour répondre aux enjeux nationaux demeurés déterminants<sup>13</sup>. Par exemple, au Kenya c'est *via* le droit national que l'action essentielle des militants a lieu (pétition déposée auprès de la Haute Cour) ; en Europe, le conflit porte prioritairement sur la position du Parlement européen au sujet de l'accord ; en Inde, le conflit concerne la signature d'un accord de libre-échange par le gouvernement indien. Du point de vue thématique, l'ancrage local est également primordial. Les thématiques sont fortement localisées et inscrites dans un espace géographique : dans le corpus indien, la seconde entité la plus importante après les médicaments est l'Inde, et dans le corpus kényan la seconde entité la plus importante après les médicaments est le Kenya<sup>14</sup>. Les conflits ne sont pas tournés vers les mêmes questions. Au Kenya, la critique de la loi anti-contrefaçon va être menée principalement par les mouvements de séropositifs et pour l'accès aux médicaments. En Inde, la critique de la notion de contrefaçon va être saisie dans un faisceau de protestations contre le FTA et ne constituera qu'un moment de la contestation. Au sein de l'Union européenne enfin, la critique d'ACTA va être dominée par des questions de libertés numériques ; la contrefaçon pharmaceutique ne sera qu'un élément mineur du conflit.

Ce constat sur l'ancrage national ou régional des conflits ne fait que confirmer les remarques de travaux précédents sur l'inscription des controverses dans des réalités nationales. À partir d'une analyse quantitative d'événements de protestation produits en Europe en 1984 et 1997, Douglas Imig et Sidney Tarrow (2001, p. 34) retiennent seulement 5 % d'événements à dimension transnationale européenne. De même, au sujet des conflits de travail, Michael Burawoy (2009, p. 94) tempère l'enthousiasme d'une supposée « globalisation contre-hégémonique » qui sous-estimerait l'importance des sociétés civiles natio-

---

<sup>13</sup> Ce point a aussi été souligné par Donatella Della Porta (2007) au sujet du mouvement pour une justice globale.

<sup>14</sup> Dans le vocabulaire des utilisateurs de Prospéro, une « entité » est l'équivalent d'un « actant ». C'est un élément humain ou non-humain qui intervient, est représenté ou « agi ». La liste des entités d'un corpus permet d'identifier les actants d'un dossier, notamment en fonction de leur « poids » (leur présence relative) dans ce dossier. De façon curieuse dans le cas présent par comparaison entre les corpus, l'UE et l'Angleterre apparaissent comme des entités importantes mais pas centrales du corpus anglais.

nales et du niveau de l'État-nation dans la définition des conflits. Enfin, Margaret Keck et Kathryn Sikkink (1998) ont mis en évidence que les stratégies militantes d'internationalisation elles-mêmes avaient parfois vocation à peser au niveau national, suivant un effet *boomerang*. Toutes ces observations incitent à une approche mesurée de la dimension internationale des conflits. Du point de vue d'une analyse des controverses en termes de trajectoires (Chateauraynaud, 2011a), l'atomisation initiale des foyers de conflit rend cependant nécessaire une interrogation plus poussée, et pas uniquement d'ordre stratégique, sur les dynamiques qui conduiront à la globalisation du conflit dans les années suivantes. Un élément crucial des causes observées est en effet leur convergence à travers des processus d'internationalisation. Cette convergence va s'appuyer sur trois mécanismes principaux : la mobilisation d'une série d'événements médiatisés, un recadrage du problème public et une division des tâches entre groupes activistes.

#### 4. Les saisies, opérateurs de globalisation (2008-2012)

La première période de la controverse correspond à l'apparition de sites de protestation distincts. Ceux-ci sont relativement isolés les uns des autres jusqu'en 2008. Au tournant de 2008-2009 cependant, les protestations vont être stimulées par une série d'événements et la controverse va entrer dans une nouvelle période. Ces événements vont constituer des « épreuves de tangibilité » en rendant tangible une interprétation des tendances internationales en matière de propriété intellectuelle (Chateauraynaud, 2004) et ils vont permettre d'unifier différents types de critique. À partir d'octobre 2008, plusieurs cargaisons de médicaments génériques indiens sont saisies par les douanes européennes<sup>15</sup>. L'une de ces saisies porte sur une cargaison de 500 kg de Losartan Potassium destinée au Brésil. Le Losartan Potassium, un principe actif produit par Dr Reddy's Laboratories en Inde, n'est breveté ni en Inde ni au Brésil. La cargaison est saisie en décembre 2008 par les douanes hollandaises à la demande d'une compagnie anonyme, et retenue pendant plus d'un mois au motif qu'elle pourrait être détournée vers le marché européen et contrevenir au droit de propriété intellectuelle de l'Union, puisque le brevet du médicament original, Cozaar, est détenu par la compagnie DuPont en Hollande. Une fois la preuve administrée que la cargaison était seulement en transit en UE, elle est relâchée, mais le produit ne poursuit pas sa route et est renvoyé en Inde. En mai 2009, une autre cargaison, cette fois-ci de l'Inde pour le Vanuatu, est saisie alors qu'elle est en transit à Francfort en Allemagne. Il s'agit d'amoxicilline saisie sur la base du soupçon d'un douanier qui y voit la possibilité d'une contrefaçon de marque. La cargaison sera relâchée plus tard, après que la compagnie détentrice du brevet du médicament de marque Amoxil aura reconnu qu'il n'y avait aucune infraction. La marchandise est finalement expédiée au Vanuatu.

Le débat autour de ces saisies constitue un élément essentiel de la globalisation de la controverse. Dès le mois de février 2009, elles sont dénoncées par l'Inde et le Brésil au comité exécutif de l'OMS, au forum économique mondial de Davos et au conseil général de l'OMC. Le 11 mai 2010, l'Inde dépose une plainte officielle à l'OMC au sujet des saisies (Dispute DS 408) ; en juillet 2010, le Brésil, l'Équateur, le Canada, la Chine, la Turquie et le Japon rejoignent l'Inde en tant que pays intéressés ou affectés<sup>16</sup>. Les discussions provoquées par les saisies remettent en question les politiques anti-contrefaçon : les initiatives de l'OMS (IMPACT) sont par exemple critiquées par le représentant du Brésil lors de son intervention à l'OMC sur la question des saisies, de même que les politi-

<sup>15</sup> Third World Network, « Developing countries attack Dutch seizure of generic medicines », *SUNS*, n° 6633, 5 février 2009, [http://www.twinside.org.sg/title2/intellectual\\_property/info.service/2009/twn.ipr.info.090202.htm](http://www.twinside.org.sg/title2/intellectual_property/info.service/2009/twn.ipr.info.090202.htm).

<sup>16</sup> Ramesh Shankar, « Several countries join India-EU dispute at WTO as interested or affected parties », *Pharmabiz*, 27 juillet 2010.

ques « ADPICs + »<sup>17</sup>. Surtout, les saisies créent un précédent (Chateauraynaud et Doury, 2011). Les enjeux des politiques anti-contrefaçon s'illustrent enfin : l'Union européenne privant injustement les patients brésiliens ou vanuatais de leurs médicaments au motif d'un renforcement des politiques de lutte contre la contrefaçon. Ce phénomène va alimenter les critiques tout au long de l'année et donner une ampleur nouvelle à la contestation, constituant un tournant (*turning point*, Abbott, 2009). La presse parlera dès lors d'une « controverse globale »<sup>18</sup>. Avec les saisies, les différents conflits vont s'entremêler. Le mélange a d'abord lieu sur le plan thématique. Certains acteurs mobilisent les saisies pour montrer, d'une part, que des politiques en apparence isolées s'inscrivent dans un programme d'application général et, d'autre part, que ces politiques sont dotées d'effets directement observables sur la circulation des médicaments. De ce fait, à partir de cette période, les différentes initiatives anti-contrefaçon vont être régulièrement abordées de front par les acteurs de la société civile, qui leur prêtent une logique commune et des effets. Un article de *SUNS* du 15 janvier 2009 sur le problème de l'IMPACT évoque par exemple le cas kényan ainsi que les saisies à l'appui des inquiétudes qu'il exprime :

« La loi kényane est un exemple concret qui montre comment un terme comme “contrefait”, lorsqu'il est utilisé pour répondre à des problèmes de santé, peut conduire à une législation nationale protégeant les intérêts des détenteurs de propriété intellectuelle avec des conséquences potentiellement néfastes pour l'accès aux médicaments. [...] Des preuves de ce qui est en train de se mettre en place ont déjà émergé alors que des cargaisons de produits médicaux indiens destinés à d'autres pays ont été saisies dans des ports européens sur la base d'une prétendue contrefaçon et de violation de brevets » (Third World Network, « WHO: Approach to “counterfeit” drugs may affect access to medicines », *SUNS*, n° 6618, 15 janvier 2009, notre traduction ; en ligne : [http://www.twn.my/title2/intellectual\\_property/info.service/2009/twn.ipr.info.090101.htm](http://www.twn.my/title2/intellectual_property/info.service/2009/twn.ipr.info.090101.htm)).

Les différents événements sont ainsi mis en relation. De même, le 17 mars 2009, une manifestation anti-FTA est organisée à Delhi, invoquant notamment les risques qu'il fait peser sur l'accès aux médicaments vitaux. Dans le communiqué du *Forum on FTA* qui suit la manifestation, les saisies sont évoquées, ce qui crée un lien entre les enjeux du FTA et ceux des politiques anti-contrefaçon<sup>19</sup>. Les conflits se croisent ainsi dans l'espace public et sont articulés les uns aux autres par les acteurs des mouvements sociaux. Cette phase d'intégration des causes publiques et de globalisation de la controverse culmine en décembre 2009 lors de la manifestation kényane présentée en introduction. La manifestation porte avant tout sur l'impact du FTA négocié entre l'Europe et l'Inde, mais elle intègre les thèmes de l'ACTA et de la loi kényane. On comprend ainsi mieux le sens qu'elle revêt à Nairobi, dans le contexte de la loi kényane et des saisies en UE de cargaisons de médicaments destinées aux pays du Sud.

Les saisies opérées par les douanes européennes ont ainsi donné une occasion à des conflits disparates de converger. Elles rendent tangibles les craintes exprimées auparavant par des ONGs comme MSF qui s'en saisissent pour montrer les risques présentés par les législations anti-contrefaçon, et elles vont conduire à recomposer le champ de la contestation sur ces législations. Comme le note F. Chateauraynaud (2004), l'épreuve de tangibilité a lieu dans un espace ouvert et elle *produit* autant qu'elle atteste : elle devient ici opérateur de convergence. Entre 2008 et 2010, les controverses sur la lutte anti-contrefaçon laissent progressivement place à une controverse globale au cours de laquelle fusionnent thématiques de contestation, échelles d'action et mouvements militants. La suite de cette controverse va donner lieu à une structuration plus forte de ces mouvements.

<sup>17</sup> Ramesh Shankar, « Several countries join India-EU dispute at WTO as interested or affected parties », *Pharmabiz*, 27 juillet 2010.

<sup>18</sup> « Row over seizure of low-cost drugs », *The Star*, 10 août 2009.

<sup>19</sup> FOFTA, « EU-India FTA : Public Interest Groups detained during protest », communiqué de presse, 17 mars 2009.

## 5. Cadres, subjectivités globales et construction de publics (2008-2012)

L'épreuve de tangibilité que constituent les saisies ne permet cependant pas de rendre compte à elle seule de la convergence des différents conflits et de la globalisation de la controverse. En effet, comme cela a été souligné, le médicament et la propriété intellectuelle ne sont pas des éléments centraux des conflits qui se sont formés en Inde, au Kenya et dans l'Union européenne. En Inde, l'enjeu de propriété intellectuelle sur le médicament soulevé par le FTA n'est qu'un élément parmi de nombreuses protestations sur la pêche, l'automobile, le textile, les produits laitiers. Au sein de l'UE, il en va de même pour l'ACTA : le domaine pharmaceutique est concerné, mais ce sont avant tout les mouvements liés au numérique qui s'engagent dans le conflit. Au Kenya, la loi sur la contrefaçon porte sur tous les domaines et les associations estiment qu'il n'y a pas que le milieu pharmaceutique qui est concerné par les changements proposés dans la loi. Pour mieux comprendre les dynamiques de globalisation qui affectent le conflit, il est donc nécessaire de mentionner un deuxième mécanisme qui a permis la convergence des revendications : le cadrage de la controverse.

Les notions de cadre et de cadrage sont présentes dans la balistique sociologique de Francis Chateauraynaud, mais l'attention primordiale portée aux arguments et aux discours éloigne quelque peu l'attention de ce type de phénomènes qui ont été discutés plus en détail par d'autres sociologues de la mouvance pragmatiste (Cefaï, 2007) à la suite d'une série de travaux nord-américains, notamment ceux de Robert Benford et David Snow (Snow et Benford, 1992). Sans chercher à trancher le débat du statut principal ou secondaire à accorder à la dimension thématique ou idéologique de la controverse (Contamin, 2010), on notera que les opérations de cadrage sont intrinsèquement liées aux conditions organisationnelles et aux opportunités politiques. En particulier, dans le cas étudié il serait erroné d'accorder une importance trop grande aux saisies de médicaments. Elles ont constitué à de nombreux égards une opportunité qu'ont su saisir les activistes de l'accès aux soins, et elles ont permis d'unifier les critiques et les stratégies dans la mesure où les opposants aux politiques anti-contrefaçon sont parvenus à leur donner un sens précis dans le fil de leur action. Mais c'est le cadrage auquel elles ont été intégrées qui en a fait des moments déterminants de la controverse.

L'importance du processus de cadrage pour la globalisation de la controverse est soutenue par la centralité progressive de la notion de médicament dans les débats. La raison de cette centralité est d'abord stratégique, à la fois au Kenya et en Inde. La thématique « médicament vital » étant plus porteuse que la pêche pour le FTA indien ou que les pièces détachées de voitures dans le cas de la contrefaçon au Kenya, des choix stratégiques ont été réalisés par les mouvements militants afin de la mettre en avant. C'est ce que reconnaissent plusieurs activistes au cours des entretiens menés en Inde et au Kenya. Par exemple, comme l'explique Susana Barria dans le cas de l'Inde, la contestation initiale autour du FTA n'était pas consacrée aux médicaments mais à d'autres enjeux (lait, pêche, etc.). Le choix d'orienter la contestation sur le médicament fut un choix délibéré, à la fois parce que le thème du médicament et de la santé était porteur et parce qu'il permettait de souligner l'importance mondiale de l'Inde dans ce domaine :

« Ça a été un choix important pour nous parce qu'on voyait bien que la contestation ne prenait pas assez si on restait sur les thèmes initiaux. Le monde n'est pas très sensible au sort des pêcheurs kéralais. Il fallait donc mettre en avant quelque chose de plus fédérateur, et le médicament était un pan important des négociations » (entretien avec S. Barria, New Trade Union Initiative, le 7 octobre 2011, notre traduction).

La controverse met en évidence que le cadrage peut servir les intérêts d'une internationalisation du conflit, de sa globalisation. Celle-ci correspond à la fois à une extension géographique et à une reformulation avec l'introduction d'acteurs ou de thèmes considérés

comme « globaux ». Le mouvement social aligne ses revendications sur les enjeux politiques pertinents au niveau international (Tarrow, 2005, p. 62), qui sont ici ceux de la santé dans un système mondialisé plutôt que ceux de la pêche indienne. Il en résulte un cadrage en termes d'accès aux médicaments, l'Inde étant dépeinte dans la presse comme la « pharmacie du tiers-monde », apportant des médicaments aux pauvres face à l'UE bloquant les marchandises pour des raisons économiques. Les acteurs de la controverse produisent sciemment des cadrages en fonction des thèmes qu'ils savent porteurs pour leurs revendications, au risque d'invisibiliser certaines revendications.

Ajoutons que le cadrage n'est pas seulement le résultat d'un choix stratégique, mais qu'il est renforcé par certains acteurs occupant une position centrale, au carrefour de l'analyse et du militantisme, ce qui leur permet de « dé-localiser » les conflits et de leur conférer une portée politique générale. En juin 2008, la politologue Susan Sell publie notamment sur internet la première version de son article intitulé « The Global IP Upward Ratchet »<sup>20</sup>, dans lequel elle associe la lutte contre la contrefaçon aux autres éléments d'une politique de renforcement des droits de propriété intellectuelle. Après son intervention, la question de la contrefaçon est régulièrement dénoncée comme un enjeu global intégré aux stratégies de renforcement de la propriété intellectuelle.

Les opérations de cadrage sont complétées par la production de « subjectivités militantes globales », et de publics globaux au sens où un certain nombre d'acteurs se perçoivent comme étant engagés dans une cause globale et construisent en conséquence la controverse comme une cause globale. Cette globalisation passe par la construction d'un public international, ce que Francis Chateauraynaud (2011a), avec la notion d'« œil » de la communauté internationale, ou Saskia Sassen, en parlant de « sphère publique inter-frontalière » (Sassen, 2007, p. 207) et de « formes globales de prise de conscience et d'appartenance » (Sassen, 2009, p. 251), ont pu souligner. Cette production de subjectivités et de publics transnationaux est favorisée par l'utilisation d'internet. Les discours et images relayés par le biais d'internet contribuent à alimenter l'idée d'un mouvement transnational, comme l'a souligné S. Sassen en expliquant que la dimension subjective des appartenances globales est favorisée par l'usage d'internet, car « le global devient visible » (Sassen, 2009, p. 251). C'est donc également à travers la description par les acteurs eux-mêmes des forces globales, des événements globaux et des engagements militants globaux que s'élabore la globalité de la controverse. Les activistes engagés sont pour certains des « cosmopolitains enracinés » (Tarrow, 2005) : les organisations sont souvent ancrées nationalement, mais ceci ne les empêche nullement de construire, objectivement ou subjectivement, des formes spécifiques de la globalité (Sassen, 2009, p. 250). De plus, comme le montrent Dana Fisher *et al.* (2005), de nombreuses manifestations sont « locales », mais cela s'articule avec le fait que les organisations transnationales assurent la transmission et la mobilisation notamment *via* internet. Au confluent des stratégies et des représentations, les acteurs élaborent ainsi un discours sur la globalité, une imagerie d'un mouvement global.

Une illustration du rôle des opérations de cadrage et de construction de publics transnationaux est donnée par les campagnes de communication et de plaidoyer menées à l'échelle internationale. Elles illustrent en effet l'articulation d'« opérations sémantiques et pratiques » qui se trouvent à la base de la globalisation de la cause (Voirol, 2003). Il faut en particulier tenir compte de la plasticité de ces campagnes, dont certaines sont d'abord pensées comme des instruments locaux, puis délocalisées. Par exemple, la campagne « *Europe! Hands Off our Medicine* » lancée par MSF a d'abord été à destination du

---

<sup>20</sup> Susan K. Sell, « The Global IP Upward Ratchet, Anti-Counterfeiting and Enforcement Efforts: The State of Play », 9 juin 2008, [http://www.twinside.org.sg/title2/intellectual\\_property/development.research/SusanSellfinalversion.pdf](http://www.twinside.org.sg/title2/intellectual_property/development.research/SusanSellfinalversion.pdf).

commissaire européen Karel De Gucht au sujet du FTA. Cette campagne consistait à la fois en un envoi de courriers électroniques par les militants et en l'utilisation d'un visuel-slogan. Comme le note James Arkinstall, responsable de la communication de la campagne pour l'accès aux médicaments chez MSF (entretien du 23 avril 2013), peu de courriels ont été envoyés mais le visuel a été repris « partout ». En conséquence, MSF a continué à produire le visuel, souvent en ôtant le logo de l'organisation et avec l'idée qu'il soit employé aussi bien en Inde qu'au Kenya ou en UE. Et ce qui devait initialement être une campagne principalement consacrée au FTA est devenu une campagne liant les enjeux du FTA et les politiques anti-contrefaçon. De plus, les photos employées par MSF sur son site internet pour décrire la campagne « *Europe! Hands Off our Medicine* » présentent comme unifiées des manifestations organisées dans différents pays du monde. En ce sens, les opérations de cadrage de la controverse autour de la thématique du médicament sont complétées par une construction de subjectivités et par la projection de publics transnationalisés.

## 6. Le travail de globalisation (2008-2012)

Aussi essentielles qu'aient été les opérations de cadrage et la construction de publics dans l'orientation de la controverse, elles doivent être pensées dans le contexte historique et social de l'activité militante en Inde, au Kenya et en UE. En effet, le médicament n'est pas une thématique naturellement plus internationale que la pêche ou les pièces détachées de voiture. Ce rôle privilégié s'explique par une structuration forte depuis les années 1990 autour des enjeux de l'accès aux médicaments comme thématique transnationale par excellence. En effet, l'histoire des conflits sur l'accès aux médicaments antirétroviraux depuis le tournant des années 2000 (Dixneuf, 2003) a été un facteur essentiel de structuration de l'activisme transnational. Les collaborations militantes connaissent ainsi une histoire ancienne. En ce sens, le travail de globalisation n'est pas seulement un travail thématique, c'est aussi un travail d'organisation inscrit dans le temps et il importe de prêter attention à la temporalité des causes. Par exemple, lorsque Loon Gangte, activiste des mouvements séropositifs indiens, est interrogé sur la manière dont il s'y est pris pour organiser une manifestation internationale à Delhi, il répond assez rapidement que les contacts existent depuis longtemps avec le Népal, l'Afrique du sud, la Corée, en particulier depuis les mouvements sur l'accès aux antirétroviraux génériques :

« C'est facile, depuis toutes ces années je connais... pas tout le monde, mais beaucoup de gens dans ces réseaux, dans plein de pays différents. Surtout en Asie (au Népal, en Corée, en Thaïlande...), mais aussi dans d'autres pays. Et avec internet, de toute façon, dès qu'on a décidé d'organiser quelque chose j'ai fait passer le message à tout le monde ! » (entretien avec Loon Gangte, président du Delhi Network of Positive People, 23 septembre 2011, notre traduction).

Ces collaborations anciennes sont maintenues par un travail de fond, notamment au cours de rencontres internationales lors desquelles les activistes se retrouvent. De telles rencontres sont à la fois des occasions d'interagir entre membres d'un réseau activiste global et d'inscrire les thématiques de contestation dans des dynamiques internationales afin de maintenir un agenda commun. De ce fait, la globalisation et la convergence des conflits doivent être analysées à travers un troisième mécanisme de spécialisation des tâches qui se met en place entre des groupes aux compétences techniques, juridiques, communicationnelles et logistiques différentes — élément qui n'est pas central dans les travaux de Francis Chateauraynaud mais qui a fait l'objet d'analyses poussées, notamment par Johanna Siméant (2005, 2012). Dans cette perspective, nous avons suivi la recommandation faite par Claude Gilbert et Emmanuel Henry (2012) de ne pas s'en tenir uniquement au déploiement public des controverses. Ce niveau d'observation peut être trompeur en ce qu'il conduit à insister sur les événements tels que les acteurs semblent

s'en être saisis sans pour autant accéder aux stratégies qu'ils ont mises en place pour y parvenir.

La spécialisation des tâches apparaît dans l'organisation des fronts du conflit. Au printemps 2010, le conflit arrive à un nouveau tournant. D'abord au Kenya, en avril, avec la suspension de la loi kényane par la juge Roselyne Wendoh. Ensuite à l'OMS, en mai, avec la reprise en main des politiques anti-contrefaçon par les États membres : un nouveau groupe de travail est mis en place pour travailler sur les enjeux autour des médicaments, intitulé « SSFFC » pour « *Substandard, Spurious, Falsified, Falsely labelled, Counterfeit* » (de qualité inférieure, faux, falsifiés, faussement étiquetés, et contrefaits) afin de se démarquer d'une approche seulement anti-contrefaçon<sup>21</sup>. À partir de septembre 2010, le groupe IMPACT est « exilé » en Italie où il est hébergé par l'Agence italienne des médicaments (AIFA). Toutefois, cette phase d'accalmie ne dure pas car au cours de cette période le mouvement de protestation se structure pour relancer les contestations. À Nairobi, *Health Action International* organise une réunion où sont invités plusieurs militants indiens, notamment le groupe d'avocats et de juristes *Lawyers Collective* dirigé par Anand Grover, avocat impliqué dans le procès Glivec et rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à la santé (entretien avec Gishinga Ndirangu, coordinateur régional, HAI, le 10 mai 2012). L'objectif est que les activistes indiens aident les activistes kényans dans la construction du dossier pour le procès. Une série de manifestations s'ensuit, coïncidant avec de nouvelles négociations autour du FTA. En juillet 2010, lors de l'*international AIDS conference* à Vienne, des militants « saisissent » l'Europe, menant une action de protestation contre les saisies de médicaments. En septembre, le groupe de séropositifs delhiite *Delhi Network of Positive People* (DNP+) lance un appel à signer une lettre pour le Premier Ministre indien avec la collaboration de MSF et reçoit rapidement le soutien de 240 organisations<sup>22</sup>. Du 4 au 9 octobre 2010, une semaine d'action est organisée contre le FTA<sup>23</sup>, avec une manifestation le 4 octobre à Bruxelles devant la Commission européenne<sup>24</sup>, un *Die in* devant le ministère du commerce indien le 6 octobre<sup>25</sup> et une manifestation internationale à Delhi le 13 octobre<sup>26</sup>. Une seconde vague de manifestations suit début 2011<sup>27</sup>. Au cours de cette période, la dimension globale de la controverse atteint un pic. Certains acteurs comme l'Inde sont impliqués simultanément dans des conflits très divers : les négociations autour du FTA, le conflit sur les saisies à l'OMC, la critique d'IMPACT à l'OMS.

Comme le montrent ces exemples, le conflit se déroule à travers la mise en place de collaborations qui réunissent des organisations aux compétences différentes au sein d'un même pays. On peut évoquer d'abord, en Inde, la collaboration entre Médecins sans frontières, *Lawyers Collective* et *Delhi Network of Positive People*, et au Kenya, la collaboration entre MSF, HAI, l'organisation d'accès aux médicaments NEPHAK (*National Empowerment Network of People living with HIV/AIDS in Kenya*, réseau national de démar-

---

<sup>21</sup> « WHO echoes Indian view of anti-counterfeit laws in Africa hit accessibility of generics », *Pharmabiz*, 2 août 2010.

<sup>22</sup> « DON'T TRADE AWAY OUR LIVES! », lettre au Premier Ministre Manmohan Singh, 28 septembre 2010.

<sup>23</sup> Delhi Network of Positive People, « Call for International Week of Action against EU-India FTA », 4 octobre 2010.

<sup>24</sup> Intal, « Protest action against the EU-India FTA - Brussels », 4 octobre 2010.

<sup>25</sup> « PLHIVs lathicharged during protest against FTA negotiations », *Express Pharma On Line*, 16 octobre 2010. Un *Die-in* est une manifestation pacifique qui consiste pour ses participants à s'allonger sur le sol et mimer le fait d'être mort.

<sup>26</sup> National Association of People Living with HIV in Nepal, « Join the protest in front of EU and Indian mission at 13th Oct 2010 », 13 octobre 2010.

<sup>27</sup> MSF, « Thousands of HIV+ People March in Delhi with Plea to Indian Government », communiqué de presse du 2 mars 2011.

ginalisation des personnes atteintes du VIH/sida au Kenya) et l'organisation d'avocats KELIN (*Kenya Legal and Ethical Issues Network on HIV and AIDS*, réseau kényan des enjeux légaux et éthiques sur le VIH et le sida). Ces formes de collaborations sont des associations épistémiques que l'on retrouve sous la forme d'un triptyque récurrent ONG internationale / groupe de juristes / associations de patients. En Inde, la distribution des rôles est claire : les mouvements de séropositifs locaux sont en charge de l'organisation de certaines manifestations et mis en avant dans les médias, les ONG internationales sont responsables de l'animation médiatique (communiqués de presse, animation web) et les juristes en charge d'analyser les documents juridiques. Ces collaborations réunissent également des organisations aux domaines d'activité analogues entre différents pays. Dans le cas du FTA, Kajal Bhardwaj, activiste de l'accès à la santé, raconte que c'est une organisation européenne qui fait d'abord fuiter les documents auprès d'une collaboratrice indienne à Genève, qui à son tour les envoie à Delhi où les textes commencent à être analysés, notamment à partir de l'expérience coréenne d'un autre projet de FTA :

« On est en contact avec une organisation en Europe, et elle nous fait régulièrement passer des documents. Je crois que c'est eux qui nous ont envoyé le texte la première fois. Et en général, dès qu'on l'a, on commence à le discuter collectivement sur des listes de diffusion, à essayer d'en proposer des interprétations » (entretien avec Kajal Bhardwaj, le 8 novembre 2011, notre traduction).

Ceci est caractéristique des activistes connectés en réseau (*networked activists*) évoqués notamment par Kirsty Best (2005) et Joshua Atkinson (2009). Mais l'activisme connecté n'est pas uniquement un activisme « immobile » : lors des protestations kényanes à l'encontre de la loi anti-contrefaçon, un groupe d'activistes indiens fera le déplacement à Nairobi pour une journée de discussion et d'assistance juridique sur les questions de propriété intellectuelle et sur leurs enjeux pour l'accès aux médicaments (entretien avec G. Ndirangu, coordinateur régional, HAI, le 10 mai 2012).

Dans cette situation de spécialisation et de division du travail toutefois, les personnes interrogées s'accordent à reconnaître le rôle moteur de certains acteurs, comme par exemple K.M. Gopakumar (Third World Network), Leena Menghaney (Médecins sans frontières, Access Campaign) et Kajal Bhardwaj (juriste indépendante) qui à l'époque de la controverse partagent les mêmes locaux (entretien avec Céline Grillon, membre d'Act Up Paris, 19 avril 2013). La compétence particulière des activistes indiens sur les questions de propriété intellectuelle pharmaceutique s'explique elle aussi par l'histoire du développement de l'Inde en matière pharmaceutique, qui s'est accompagnée de la mise en place de groupes de réflexion sur ces questions de façon précoce — notamment à travers le *National Working Group on Patent Law* monté en 1988 à l'initiative de Bal Krishnan Keayla, alors l'un des principaux cadres de la firme pharmaceutique Ranbaxy (Sen Gupta, 2010). De plus, certains acteurs tiennent plusieurs rôles simultanément. C'est le cas par exemple d'Anand Grover, qui participe à la controverse à la fois en tant que membre du *Lawyers Collective*, un groupe d'avocats et de juristes indiens militant entre autres pour l'accès aux médicaments, et en tant que rapporteur spécial pour l'ONU sur le droit à la santé. Au titre de rapporteur de l'ONU il interviendra dans le procès kényan, après avoir apporté un soutien militant aux groupes kényans engagés dans la controverse.

Ces collaborations et divisions des tâches constituent un motif fort de la convergence des conflits. Cela apparaît notamment dans le cas de la collaboration entre Act Up Paris, La Quadrature du Net (association de défense des libertés citoyennes sur internet) et l'Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre (APRIL) au niveau français des protestations contre l'ACTA. Les acteurs impliqués dans ces groupes se sont réunis de manière conjoncturelle autour de certains enjeux conflictuels, mais peu à peu leurs thématiques d'intérêt principales (santé et libertés numériques) se croisent, comme le suggère une membre d'Act Up (entretien avec Céline Grillon, Act Up Paris, 19 avril

2013). On assiste ainsi à un croisement de thématiques particulièrement visible autour du mouvement « *access to knowledge* », dont l'existence est très informelle mais dont l'ambition est de rassembler les protestations sur des problèmes aussi divers que les libertés numériques, l'accès à la santé ou la circulation des semences (Krikorian et Kapczynski, 2010).

Ces collaborations sont donc à la fois transnationales (Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud) et trans-professionnelles (principalement entre mouvements de patients, ONG internationales et groupes de juristes). L'une des explications de ce fonctionnement est la difficulté du travail juridique : le droit soulève des enjeux particuliers, car par sa complexité et son évolution rapide il nécessite une collaboration entre des acteurs différents et implique une collaboration internationale. Ces formes d'organisation sont révélatrices de la dimension « savante » des engagements contemporains sur les questions pharmaceutiques (Krikorian, 2014). L'autre explication est la standardisation croissante depuis les années 1980 des modes de fonctionnement et d'intervention des ONG œuvrant à l'international (Siméant, 2005). En définitive, la collaboration et la spécialisation des tâches des groupes activistes constituent un troisième facteur de « globalisation » de la controverse en facilitant la convergence des conflits et leur unification thématique au niveau international. À ce titre, l'épreuve de tangibilité constituée par les saisies est déterminante, mais elle doit être comprise dans l'articulation avec des opérations de cadrage des thématiques de la controverse qui elles-mêmes prennent forme à travers des pratiques de collaborations activistes transnationales et trans-professionnelles.

## **7. Conclusion : une controverse globale au croisement des conflits**

Au printemps 2012, la controverse s'oriente vers la victoire des opposants aux politiques anti-contrefaçon. En ce qui concerne le conflit sur l'ACTA en Europe, le 12 avril 2012, les socialistes et démocrates du Parlement européen annoncent qu'ils voteront contre l'ACTA et, bien que le 13 avril, Marielle Gallo (rapporteuse de la Commission des affaires juridiques) propose de soutenir l'accord, les critiques se multiplient au sein du parlement. Le 9 juin, des manifestations ont lieu au Japon, en Europe, aux États-Unis et au Canada contre l'ACTA puis, le 21 juin, la commission sur le commerce international du Parlement européen se prononce contre l'accord. Le 4 juillet, l'ACTA est définitivement rejeté par le Parlement européen. Dans le cas du conflit kényan, à la même période, le 20 avril 2012 l'*Anti-Counterfeit Act* est rejeté par la Haute Cour kényane après de nombreux reports de jugement. À l'OMS, le 25 mai, c'est au tour de l'Assemblée générale mondiale sur la santé d'impulser une nouvelle politique contre les mauvais médicaments en promouvant le rejet des problématiques de propriété intellectuelle et une attention renouvelée aux enjeux de santé publique. Enfin, dans le cas des protestations indiennes contre l'accord de libre-échange avec l'Europe, le FTA reste en suspens et les négociations finales ne cessent d'être repoussées ; cependant, le revirement général enregistré par les autres politiques anti-contrefaçon et de renforcement de la propriété intellectuelle, ainsi que la montée des tensions entre l'Inde et l'UE sur les questions commerciales, laissent les négociations dans une impasse. Après plusieurs années de négociations et de conflits sur la question de la contrefaçon, l'été 2012 correspond donc à une suspension de la controverse. Dans l'intervalle, on peut considérer que la controverse, après avoir émergé en plusieurs lieux distincts, s'est globalisée. La saisie activiste d'événements, les stratégies de cadrage et de construction d'un public transnational et la division internationale du travail militant ont permis la convergence des conflits à travers des croisements d'espaces, d'acteurs, de thématiques et de temporalités — ce qui correspond à la définition proposée par Jean Foyer (2010) de la controverse globale comme trans-locale, trans-acteurs, trans-thématique et trans-temporelle.

Depuis vingt ans, de nombreux travaux ont analysé l'émergence d'un activisme transnational (Tarrow, 2005) ou d'une « société civile globale » (Kaldor *et al.*, 2012). Ces recherches ont fait émerger plusieurs éléments problématiques pour l'étude des mouvements sociaux, des problèmes publics et des processus de mondialisation : la nature géographique (transnationale ou locale) des mouvements sociaux, la dimension pratique ou symbolique de la « globalité » des causes et leur caractère socialement construit (Fillieule *et al.*, 2004), le partage des rôles entre les acteurs. Ils ont montré notamment que la dimension « globale » des controverses est dynamique, à la fois présumée, construite et contestée par les acteurs d'une controverse, et que les raisons pour lesquelles une controverse acquiert une dimension globale et internationale sont à la fois stratégiques (stratégie de l'aller-retour vers un espace public international pour mieux revenir dans l'espace national), objectives (existence de réseaux transnationaux de militantisme) et subjectives (sentiment de participer à une cause globale). Par exemple, la conservation ou l'abandon du label « global » pose des contraintes pour les acteurs de la contestation — contraintes discursives et sémiologiques, contraintes organisationnelles —, et les décisions varient en fonction des intérêts en jeu.

En faisant porter l'attention en priorité sur les mouvements plutôt que sur les controverses ou les causes publiques, ces recherches se sont cependant donné moins d'opportunités d'observer les croisements entre différentes causes. Or, et c'est le premier apport de cet article, les croisements de causes publiques initialement distinctes thématiquement et géographiquement constituent un aspect important de la globalisation des controverses et des conflits. Les croisements opérés sont à la fois des rencontres d'espaces, de thématiques, d'acteurs et de temporalités. Les trois conflits étudiés dans ces lignes portent sur des objets différents : une loi, un accord de libre-échange, un accord multilatéral. Ils engagent donc *a priori* des acteurs différents et ne se déroulent pas dans les mêmes espaces. Pourtant, par les thématiques qu'ils abordent, par la structuration des groupes qui s'y engagent et plus généralement par l'organisation du marché pharmaceutique à l'échelle internationale, ces conflits convergent en une même controverse globale. Ils ne sont jamais entièrement superposables, mais ils se rencontrent au gré des stratégies d'action et des opérations discursives. Ce phénomène de croisement et de rencontre des conflits est dynamique et il n'est jamais acquis : la globalité de la controverse est un construit toujours susceptible de se défaire.

À partir d'une discussion du cadre offert par les travaux de Francis Chateauraynaud, nous avons cherché à dépasser le constat de la convergence des causes et à en offrir une analyse construite. Le cas étudié permet d'observer que les dynamiques de globalisation sont portées par trois ensembles d'opérations. Le premier ensemble a été analysé de façon approfondie par la sociologie pragmatique : il s'agit des épreuves de tangibilité. Les saisies de médicaments réalisées par les douanes européennes correspondent à une telle épreuve, car elles viennent donner raison aux ONG qui contestaient les politiques anti-contrefaçon et en dénonçaient les dérives potentielles. Les saisies sont alors interprétées comme l'actualisation d'un risque qui aurait été seulement contenu en puissance dans les textes juridiques sur la lutte anti-contrefaçon. Mais l'épreuve de tangibilité n'est déterminante que parce qu'un second ensemble d'opérations lui donne du poids : c'est le cadrage thématique de la controverse sur les médicaments comme objet essentiel et vital qui rend l'épreuve « saisie » si scandaleuse. Il est donc important de mettre en évidence comment la controverse a gonflé autour de stratégies particulières de cadrage. Enfin, il ne s'agit pas de penser les opérations de cadrage indépendamment du contexte de travail dans lequel elles s'inscrivent. Car si le médicament occupe une position cruciale dans le travail de dénonciation des activistes engagés dans le conflit, c'est en raison de la structuration relativement ancienne de l'activisme d'accès aux médicaments et de l'efficacité de la spécialisation des tâches qui s'y est instaurée. En ce sens, la trajectoire

« globalisée » de la cause publique s'explique ici à la fois par une mobilisation réussie autour d'épreuves de tangibilité, par des opérations de cadrage et par une organisation des tâches du travail militant à la fois entre pays et entre professions. Les conflits sur la contrefaçon permettent donc à la fois de souligner la convergence des causes publiques à travers des dynamiques de globalisation, et d'expliquer les opérations qui sous-tendent ces dynamiques dans une approche pragmatiste attentive aux événements, à leurs cadres et aux formes du travail militant.

### **Annexe – Table des sigles utilisés dans l'article**

ACTA	<i>Anti-Counterfeiting Trade Agreement</i>
ADPICs	Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce
AIFA	<i>Agenzia Italiana del Farmaco</i>
APRIL	Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre
DNP +	<i>Dehli Network of Positive People</i>
FOFTA	<i>Forum on Free Trade Agreements</i>
FTA	<i>Free Trade Agreement</i>
HAI	<i>Health Action International</i>
HIV	Voir VIH
IMPACT	<i>International Medical Products Anti-Counterfeiting Taskforce</i>
KAM	<i>Kenya Association of Manufacturers</i>
KELIN	<i>Kenya Legal and Ethical Issues Network on HIV and AIDS</i>
MSF	Médecins sans frontières
NEPHAK	<i>National Empowerment Network of People living with HIV/AIDS in Kenya</i>
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
SSFFC	<i>Substandard, Spurious, Falsified, Falsely labelled, Counterfeit</i>
UE	Union européenne
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine ou, en anglais, <i>human immunodeficiency virus</i> (HIV)

### **Auteurs**

Mathieu Quet

(auteur correspondant)

Centre Population et développement (Ceped), Université Paris Descartes-Institut de Recherche pour le développement, 45 rue des Saints-Pères 75006 Paris, France.

Centre for Studies in Science Policy, Jawaharlal Nehru University, New Mehrauli Road, Near Munirka, New Delhi, Delhi 110067, India

mathieu.quet[at]ird.fr

Marine Al Dahdah

Centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société (Cermes3)

CNRS (UMR 8211), Inserm (U 988), EHESS, Université Paris Descartes

45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris, France

marine.aldahdah[at]gmail.com

### **Note de la rédaction**

Premier manuscrit reçu le 9 mai 2016 ; article accepté le 20 mars 2017.

## Références

- Abbott, A., 2009, « À propos du concept de *turning point* », in Bessin, M., Bidart, C., Grossetti, M. (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, La Découverte, Paris, p. 187-211
- Atkinson, J., 2009, « Networked Activists in Search of Resistance: Exploring an Alternative Media Pilgrimage Across the Boundaries and Borderlands of Globalization », *Communication, Culture & Critique*, n° 2, p. 137-159.
- Best, K., 2005, « Rethinking the Globalization Movement: Toward a Cultural Theory of Contemporary Democracy and Communication », *Communication and Critical/Cultural Studies*, n° 2, p. 214-237.
- Boudia, S., Henry, E., (dir.), 2015, *La mondialisation des risques. Une histoire politique et transnationale des risques sanitaires et environnementaux*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Burawoy, M., 2009, « The Global Turn. Lessons From Southern Labor Scholars and Their Labor Movements », *Work and Occupations*, vol. 36, n° 2, p. 87-95.
- Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Le Seuil, Paris.
- Cefaï, D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, Paris.
- Chateauraynaud, F., 2004, « L'épreuve du tangible. Expériences de l'enquête et surgissements de la preuve », in Karsenti, B., Quéré, L. (dir.), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Éditions de l'EHESS, Paris, p. 167-194.
- Chateauraynaud, F., 2007, *Visionnaires à rebours. Des signaux faibles à la convergence de séries invisibles*, Document de travail, GSPR, Paris.
- Chateauraynaud, F., 2011a, *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Éditions Petra, Paris.
- Chateauraynaud F., 2011b, « Sociologie argumentative et dynamique des controverses : l'exemple de l'argument climatique dans la relance de l'énergie nucléaire en Europe », *A contrario*, vol. 16, n° 2, p. 131-150.
- Chateauraynaud, F., 2016, « Pragmatique des transformations et sociologie des controverses. Les logiques d'enquête face au temps long des processus », in Chateauraynaud, F., Cohen, Y. (dir.), *Histoires pragmatiques*, Éditions de l'EHESS, Paris, 25, p. 349-385.
- Chateauraynaud, F., Debaz, J., 2010, « Le partage de l'hypersensible : le surgissement des électrohypersensibles dans l'espace public », *Sciences sociales et santé*, vol. 28, n° 3, p. 5-33.
- Chateauraynaud, F., Doury, M., 2011, « La portée des précédents. Événements marquants et procédés argumentatifs », in *Carnet Hypothèses : « Socio-informatique et argumentation »*, <http://socioargu.hypotheses.org/2274>.
- Chauveau, S., 2006, « Contrefaçons et fraudes sur les médicaments (19e-20e siècles) », in Béaur, G., Bonin, H., Lemercier, C. (dir.), *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'antiquité à nos jours*, Droz, Genève, p. 711-728.
- Contamin, J., 2010, « Cadrages et luttes de sens », in Agrikoliansky, E., Sommier, I., Fillieule, O. (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, p. 55-75.
- Della Porta, D. (dir.), 2007, *The Global Justice Movement. Cross National and Transnational Perspectives*, London, Routledge.
- Dixneuf, M., 2003, « Au-delà de la santé publique : les médicaments génériques entre perturbation et contrôle de la politique mondiale », *Revue française de science politique*, vol. 53, n° 2, p. 277-304.
- Ecks, S., 2008, « Global Pharmaceutical Markets and Corporate Citizenship: The Case of Novartis' Anti-cancer Drug Glivec », *BioSocieties*, vol. 3, n° 2, p. 165-181.
- Fillieule, O., Blanchard, P., Agrikoliansky, E., Bandler, M., Passy, F., Sommier, I., 2004, « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, n° 68, p. 13-48.

- Fisher, D.R., Stanley, K., Berman, D., Neff, G., 2005, « How Do Organizations Matter? Mobilization and Support for Participants at Five Globalization Protests », *Social Problems*, vol. 52, n° 1, p. 102-121.
- Foyer, J., 2010, *Il était une fois la bio-révolution : nature et savoirs dans la modernité globale*, Presses universitaires de France, Paris.
- Greene, J., 2014, *Generic: The unbranding of modern medicine*, John Hopkins University Press, Baltimore.
- Gilbert, C., Henry, E., 2012, « Comment se construisent les problèmes de santé publique », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, p. 35-59.
- Hardon, A., 2012, « Biomedical Hype and Hopes: AIDS Medicines for Africa », in Geissler, P.W., Rottenburg, R., Zenker, J. (dir.), *Rethinking Biomedicine and Governance in Africa: Contributions from Anthropology*, Transcript Verlag, Bielefeld, p. 77-96.
- Harrington, J., 2014, « Access to Essential Medicines in Kenya Intellectual Property, Anti-Counterfeiting and the Right to Health », in Freeman, M., Hawkes, S. (dir.), *Law and Global Health. Current Legal Issues*, Oxford University Press, Oxford.
- Imig, D.R., Tarrow, S.G., 2001, *Contentious Europeans: Protest and Politics in an Emerging Polity*, Rowman & Littlefield, Lanham.
- Kaldor, M., Moore, H., Selchow, S. (dir.), 2012, *Global Civil Society 2012: Ten Years of Critical Reflection. Global Civil Society Yearbook*, Palgrave Macmillan, London.
- Keck, M.E., Sikkink, K., 1998, *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, Ithaca, NY.
- Krikorian, G., 2014, « Un activisme savant. De la lutte contre le sida aux mobilisations contre les accords de libre-échange », *La Vie des idées*, 20 novembre, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Un-activisme-savant.html>
- Krikorian, G., Kapczynski, A., 2010, *Access to Knowledge in the Age of Intellectual Property*, Zone Books, New York.
- Nelkin, D. (dir.), 1979, *Controversy: Politics of Technical Decisions*, Sage Publications, London.
- Outterson, K., Smith, R., 2006, « Counterfeit Drugs: the Good, the Bad, and the Ugly », *Albany Law Journal of Science and Technology*, n°15, p. 525-543
- Sassen, S., 2007, *La globalisation. Une sociologie*, Gallimard, Paris.
- Sassen, S., 2009, *Critique de l'État. Territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Demopolis, Paris.
- Sen Gupta, A., 2010, « B.K. Keayla, a personal reminiscence », *Economic and Political Weekly*, n° 18, décembre, p. 25-26.
- Siméant, J., 2005, « What is going global. The internationalization of French NGOs "without borders" », *Review of International Political Economy*, vol. 12, n° 5, p. 851-883.
- Siméant, J., 2012, « Localiser le terrain de l'international », *Politix*, n° 100, p. 129-147.
- Snow, D.A., Benford, R.D., 1992, « Master frames and cycles of protest », in Morris, A.D., Mueller, C.M. (dir.), *Frontiers in Social Movement Theory*, Yale University Press, New Haven, CT, p. 133-155.
- Tarrow, S., 2005, *The New Transnational Activism*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Voirol, O., 2003, « Apparition d'une cause politique "globale" et critique de la "mondialisation". L'Action Mondiale des Peuples (AMP) », Communication au colloque « les mobilisations altermondialistes », en ligne : <http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/groupe/germm/collgermm03txt/germm03voiroil.pdf>.